

Writer statement : Caroline Roux, Alliance VITA, Deputy Director

Multi-stakeholder meeting on human rights of older persons (HRC res 48/3). 29 & 30 août 2022
Towards strengthening the protection of the human rights of older persons

Alliance VITA œuvre à protéger la vie et la dignité humaine par la solidarité avec les plus fragiles. Nous développons des campagnes et des actions concrètes pour changer le regard sur les personnes âgées en France et en Europe.

L'augmentation du nombre de personnes âgées soulève de nouveaux enjeux. La crise de la Covid19 a mis en exergue deux défis spécifiques que pose le vieillissement : les risques de mort sociale par l'isolement souligné par le Secrétaire Général de l'ONU à propos du Policy Brief sur l'impact de la Covid-19 sur les personnes âgées ainsi que l'accompagnement médical en fin de vie.

Face à l'exclusion sociale et à la solitude affective, il importe de généraliser des programmes de prévention de l'isolement, et de lutter contre toute discrimination par l'âge. Dans cette perspective, il serait opportun de développer des missions de solidarité intergénérationnelle pour les jeunes, destinées à accompagner les personnes âgées. L'accompagnement d'un proche peut représenter une véritable charge pour une personne active. Il conviendrait également d'encourager chaque pays à mettre en place des politiques sociales qui valorisent la reconnaissance et l'indemnisation des proches aidants.

Concernant le défi de l'accompagnement des personnes en fin de vie, l'accès aux soins palliatifs doit être une priorité pour ceux qui en ont besoin. Aucune personne âgée ne devrait être privée des soins auxquels elle a droit.

A ce sujet, une inquiétude croissante s'exprime dans la société civile, et au sein même des Nations-Unies face aux tentatives visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté. Ces pratiques ont été notamment dénoncées dans une déclaration commune publiée le 25 janvier 2021, par le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, le Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les Droits de l'homme, ainsi que l'expert indépendant sur les droits des personnes âgées car elles peuvent conduire les personnes handicapées ou âgées à vouloir mettre fin à leur vie prématurément. Ces pratiques hautement controversées conduisent à alimenter les attitudes âgistes, intériorisées par les personnes âgées elles-mêmes.

Soucieux de garantir l'effectivité du droit à la vie, nous appelons à renforcer les cadres juridiques au plan national et international qui assurent aux personnes âgées toute leur place et un accompagnement jusqu'à la fin de leur vie.

2 septembre 2022